



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2026

N°795

Bercy crée la Direction de l'intelligence artificielle et du numérique

Roland LESCURE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, **Serge PAPIN**, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, **David AMIEL**, ministre de l'Action et des Comptes publics, et **Anne LE HÉNANFF**, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, annoncent la création de la **Direction de l'intelligence artificielle et du numérique (DIAN)** des ministères économiques et financiers.

Alors que l'intelligence artificielle (IA) transforme en profondeur les méthodes de travail, l'organisation des administrations et la conception des politiques publiques, les ministères économiques et financiers (MEF) accélèrent leur transformation numérique et font de l'IA un levier majeur de transformation de l'action publique.

Avec la création de la DIAN, Bercy devient **le premier ministère à se doter d'une direction intégrant explicitement l'intelligence artificielle dans son périmètre et son intitulé. La DIAN sera chargée de définir et mettre en œuvre la stratégie numérique et IA des MEF.**

Cette nouvelle direction succède à l'actuel Service du numérique du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Cette initiative inédite s'inscrit **dans la dynamique engagée par le Ministre de l'Action et des Comptes publics David Amiel**, pour faire de l'IA un outil au service de la performance publique, de la qualité du service rendu aux usagers et de la souveraineté numérique.

Une feuille de route IA de Bercy publiée d'ici la fin du mois de juin

La création de la DIAN s'accompagnera de la publication, d'ici fin juin, de la nouvelle feuille de route IA des MEF pour la période 2026-2027. Dans le strict respect (i) de la *loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique*, (ii) de la circulaire n° 6519/SG relative à la commande publique numérique et (iii) de la doctrine « cloud au centre » qui prévoit notamment de privilégier le recours à des fournisseurs privés de solutions d'informatique en nuage, cette feuille de route fixera les orientations stratégiques du déploiement de l'IA au sein des administrations de Bercy autour de plusieurs principes directeurs :

- garantir un accès à l'IA pour l'ensemble des agents, dans un cadre sécurisé et adapté aux besoins métiers ;

- s'appuyer sur les briques interministérielles communes et contribuer à leur enrichissement ;
- développer les usages à partir des besoins opérationnels des directions ;
- mutualiser les capacités de calcul et les infrastructures ;
- accélérer le développement d'agents et d'applications d'intelligence artificielle ;
- transformer les méthodes de développement logiciel grâce à l'IA ;
- renforcer la gouvernance du numérique et de l'intelligence artificielle à l'échelle ministérielle et interministérielle.

Cette stratégie reposera également sur un effort massif de formation et d'accompagnement des agents, afin que chacun puisse tirer pleinement parti des nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle.

Roland LESCURE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

« L'intelligence artificielle constitue l'une des transformations économiques les plus importantes de notre époque. Pour que la France reste dans la course, l'État doit être exemplaire dans sa capacité à adopter ces technologies, à les diffuser et à les mettre au service de sa performance. Avec la création de la DIAN, Bercy se dote d'une organisation à la hauteur de cette ambition. »

Serge PAPIN, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

« L'intelligence artificielle doit permettre à l'administration de gagner en efficacité et en réactivité au bénéfice des entreprises, des commerçants, des artisans et de l'ensemble des acteurs économiques. La DIAN donnera à Bercy les moyens de conduire cette transformation dans la durée. »

David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics

« Personne n'est devenu contrôleur des finances publiques, douanier ou acheteur public pour rechercher des documents ou rédiger des comptes rendus. L'intelligence artificielle doit permettre aux agents de consacrer davantage de temps à leur cœur de métier. La création de la DIAN traduit notre volonté de déployer durablement une IA utile, humaine et souveraine au sein de nos services publics. »

Anne LE HÉNANFF, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique

« Le développement d'un écosystème français et européen de l'intelligence artificielle passe aussi par la commande publique et par l'adoption de ces technologies au sein de l'administration. En créant la première Direction de l'intelligence artificielle et du numérique de l'État, Bercy se donne les moyens d'améliorer les performances de ses administrations, tout en envoyant un signal fort aux acteurs de l'innovation et contribue à structurer un marché de confiance pour les solutions d'IA. »

Aurélié LAPIDUS, secrétaire général des ministères économiques et financiers

« La création de la DIAN permettra d'accélérer les déploiements, de renforcer la cohérence de nos investissements et d'accompagner plus efficacement les directions dans leurs projets numériques et d'intelligence artificielle. »